

ECONOMIE DE LA SANTÉ POUR LE MÉDECIN DE PREMIER RECOURS

Colloque de médecine de premier recours

« *Tardoc is the new Tarmed* »

quelles conséquences pour le médecin interniste- généraliste ?

Mercredi 04 décembre 2024

Nicolas Perone

Service de Médecine
de Premier Recours



1

Agenda

Vos perceptions du Tarmed et du Tardoc à venir

- Mentimeter
- Résultats d'une analyse

Principes de fonctionnement du Tardoc

Tardoc – l'essentiel

- médecine de famille
- collaboration interprofessionnelle
- prestations en l'absence
- soins palliatifs
- taxes d'urgences

2

Vos perceptions de Tarmed

1. Quelle est votre perception générale du système Tarmed en tant que moyen de facturation pour votre pratique médicale ?
2. Avez-vous constaté un manque à gagner financier lié à l'application de Tarmed pour certaines prestations ou actes médicaux ?

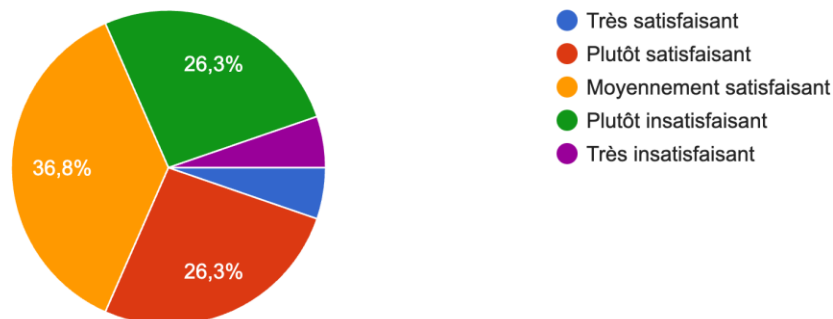


3

Résultats de l'analyse - ville

1. Quelle est votre perception générale du système Tarmed en tant que moyen de facturation pour votre pratique médicale ? (Choix unique)

19 réponses

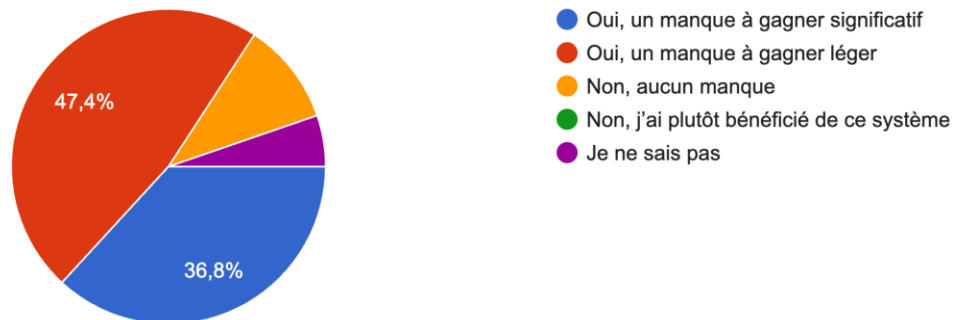


4

Résultats de l'analyse - ville

4. Avez-vous constaté un manque à gagner financier lié à l'application de Tarmed pour certaines prestations ou actes médicaux ? (Choix unique)

19 réponses



5

Quelles prestations trouvez-vous insuffisamment rémunérées avec TARMED ?

Les discussions de cas en équipe
La coordination et la prévention
Temps de coordination pour les patients complexes
Temps en l'absence pour les cas complexes, c'est impossible de tout facturer
Impossibilité de facturer durant l'hospitalisation d'un patient
Les colloques interprofessionnels ou discussions avec l'entourage du patient par exemple.
Très pénible de devoir jongler et mentir sur sa facturation pour facturer
Discussion avec thérapeute
Soins palliatifs , répétitions d'examens physiques dans les 3 mois

6

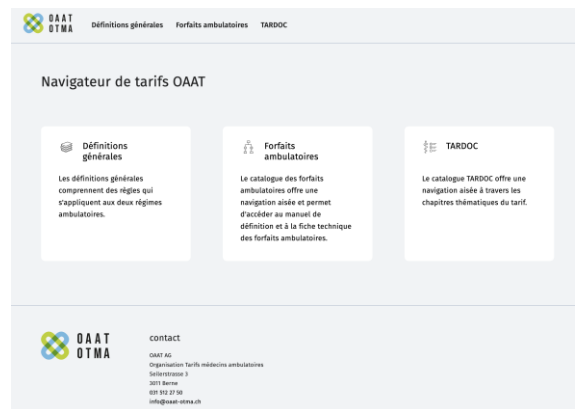
Tardoc – préoccupations, attentes et suggestions

<p>Valorisation des prestations utilisées par les médecins de famille Avoir un temps de facturation qui corresponde au temps passé Ne pas limiter la facturation des prestations légitimes</p>
<p>Temps de coordination mieux valorisé, surtout pour le patient complexe</p>
<p>Meilleure valorisation du temps en l'absence du patient: - de coordination - rédaction (sans formulaire) et consultations par e-mail</p>
<p>Soins palliatifs mieux valorisés</p>
<p>Mieux évaluer les prestations techniques survalorisés et favorisent les médecins qui les utilisent. Interdire la double facturation en temps et en prestations techniques Prestations techniques: uniquement le surcout de la prestation technique et non le temps consacré. Diminution du remboursement de certaine prestation de certains à spécialistes</p>
<p>Tâches déléguées à l'assistante médicale</p>
<p>Si la médecine de famille n'est pas significativement valorisée, elle perdra alors complètement son attrait pour les étudiants en médecine</p>
<p>Une diminution / simplification des positions de facturations Un système qui ne me fasse pas perdre du temps Supprimer les doublons des prestations en l'absence</p>
<p>Dédommagement adéquat des situations prises en urgence</p>

7

Tardoc: navigateur des tarifs OAAT/OTMA

Ressources pour explorer le nouveau système



TARDOC@FMH

ORGANISATION

TARDOC

UNITÉ FONCTIONNELLES ET VALEURS INTRINSÈQUES

AIDE & SERVICES

→ TARDOC APERÇU

→ BON À SAVOIR

Historique

Organisation tarifaire nationale OTMA SA

Compétences et responsabilités

Neutralité des coûts

Information pour les développeurs de logiciel

→ NAVIGATEUR TARIFAIRE ET BANQUE DE DONNÉES

Navigateur tarifaire

Banque de données

→ STRUCTURE TARIFAIRE

Les principaux changements en bref

Principes tarifaires

Modèles de coûts

TARDOC-Wiki

8

Transcodage de Tarmed à Tardoc

Ressources pour explorer le nouveau système

Taxpunkte nach TARMED und TARDOC	
TARMED	
Abweichung zu TARDOC	0%
TARDOC	
Abweichung zu TARMED	100%

Tous les codes Tarmed que j'ai utilisé ont un correspondant Tardoc, mais:

- Les sommes sont agrégées par code, donc les limites n'apparaissent pas dans ce calcul !
- Les algorithmes de transcodages ne sont pas affichés, donc ce processus ne reflète pas forcément comment je vais utiliser Tardoc. il est très probable que ceux-ci soient meilleurs que moi.
- les nouvelles positions n'apparaissent pas forcément, puisqu'elles n'étaient pas codées dans Tarmed. (soins palliatifs)
- Ce qui a été limité par Tarmed (à tort), n'est pas testé.

TARMED	TARMED_TEXT	RMED	TARDOC	TARDOC_TEXT	TP_TOTAL_TAI
000026	et de moins de 75 ans nécessitant plus de soins, par période de 5 min en plus	10068.01	AA.00.0020	+ Ärztliche Konsultation, jede weitere 1 Min.	10387.2
000030	(supplément de consultation)	7811.09	AA.00.0020	+ Ärztliche Konsultation, jede weitere 1 Min.	8054.4
000050	ou ses proches avant une intervention diagnostique ou thérapeutique pour les personnes au-dessus de 6 ans et de moins de 75 ans, par période de 5 min	93.05	AA.00.0060	Vor- und Nachbesprechung diagnostischer/therapeutischer Eingriffe mit Pati	96
000056	ou ses proches avant une intervention diagnostique ou thérapeutique pour les personnes au-dessus de 6 ans et de moins de 75 ans nécessitant plus de soins,	55.83	AA.00.0060	Vor- und Nachbesprechung diagnostischer/therapeutischer Eingriffe mit Pati	57.6
000060	Visite, première période de 5 min (visite de base)	211.68	AA.00.0030	Besuch, erste 5 Min.	115.2
000075	personnes au-dessus de 75 ans, par période de 5 min en plus	372.2	AA.00.0040	+ Besuch, jede weitere 1 Min.	384

9

Tardoc – principes (1)

Dignité(s) qualitative(s)

- 0002 Médecine interne générale
- 1100 Médecine pédiatrique et adolescente

- Tarif à la prestation. Il ne s'agit donc pas d'une rémunération forfaitaire. Les médecins facturent leurs prestations sous TARDOC selon une **logique similaire** à celle appliquée pour le TARMED
- **Valeur intrinsèque:** les prestations facturables selon la spécialité
- Des positions tarifaires **soumises à reconnaissance:** soins patients chronique paramédical (asthme ou COPD, diabète mellitus, insuffisance cardiaque ou de maladie coronarienne, rhumatisme).
- Nouveaux chapitres : médecine de famille, télémédecine, gériatrie...

10

Tardoc – principes (2)

- 4'500 à 2'600 positions
- La FMH reconnaît la neutralité des coûts : le passage du TARMED au TARDOC ne doit entraîner aucun coût supplémentaire.
- Point médical (PM): Toutes les prestations sont évaluées de la même manière, indépendamment du fait qu'elles soient fournies par un médecin porteur d'un titre de spécialiste ou par un médecin praticien.
- Pas d'évolution des points tarifaires; la correction doit s'effectuer au moyen de l'« External Factor » (EF) sur la facture, en multipliant les points tarifaires non seulement avec la valeur du point tarifaire, mais aussi avec l'EF.
- Les prestations au temps sont tarifées à la minute dans le TARDOC. Seules certaines prestations médicales générales de base et médecine de famille disposent d'un socle de 5 minutes.
- **La réglementation pour les patients nécessitant plus de soins est supprimée**

11

Prestations générales de base

AA.00.010 Consultation médicale, 5 premières min

AA.00.020 Consultation médicale, pour chaque minute supplémentaire

- Anamnèse, examen clinique, accueil et départ du patient, examens cliniques,
- Injections, lecture, écriture, prescriptions, certificats, ordonnances pendant ou directement après une consultation.

Valeur intrinsèque	Toutes
Points par minute	3.84
Limite maximale	20 minutes par séance

AA.00.0030 Visites

AA.00.0050 Temps de déplacement

AA.00.0060 Préparation, puis le suivi d'une intervention

AA.00.0070 Instruction du patient

AA.00.0080 Consilium médical

AA.00.0090 Conseils spécifiques en matière de vaccination

Prestations de base Tardoc

- 20 minutes par séance
- 76.80 points maximum

Prestation de base Tarmed:

- 30 minutes par séance
- 5 premières: 18.61
- 20 minutes: 74.44
- 5 dernières: 9.31
- supp. MF: 10.88
- 113.24 points maximum

12

Prestations générales de base – examen d'organe

AA.05.0010 Système circulatoire
 AA.05.0020 Yeux
 AA.05.0030 Oreilles
 AA.05.0040 Voies respiratoires
 AA.05.0050 Colonne vertébrale
 AA.05.0060 Abdomen
 AA.05.0070 Appareil uro-génital
 AA.05.0080 Peau
 AA.05.0090 Musculature
 AA.05.0100 Articulations
 AA.05.0110 Vaisseaux
 AA.05.0120 Lymphatiques
 AA.05.0130 Neurologie
 AA.05.0140 Développement de la puberté

Valeur intrinsèque	Toutes
Points par 6 minutes	25.69 (4.28/min)
Limite maximale	1 fois par séance

14 systèmes @ 6 minutes	
Total:	84 minutes 360 points
Tarmed: points à la minute	
Petit status	15 – 30 min 30 – 60 / 3 mois
Grand status	25 min /séance 50 min / 3 mois

13

Prestations en l'absence (travail administratif)

AA.15.0010 Etude de dossier provenant de tiers
 AA.15.0020 Renseignements en provenance de tiers ou à des tiers
 AA.15.0030 Renseignements en provenance de proches ou à des proches
 AA.15.0040 Entretiens avec des médecins, thérapeutes et soignants
 AA.150060 Prescription et ordonnance
 AA.15.0070 Transfert à des médecins-consultants

Etude de dossiers provenant de tiers, donc pas la lecture des dossiers rédigés par ses propres soins.

Prescriptions ou d'ordonnances médicales en dehors de la consultation, de la visite ou de la consultation télé-médicale.

Transfert de documents à des médecins

Valeur intrinsèque	Toutes
Points par minute	3.84
Limite maximale	30 minutes par 90 jours

Prestations en l'absence	
Tardoc:	- 30 minutes par 3 mois
Prestation en l'absence	
Tarmed:	- 30 minutes par 3 mois - 60 minutes par 3 mois si complexe

14

Médecins de famille « moins mal lotis »

Avec TARDOC, la situation sera plus claire :

- Les médecins pourront ajouter des positions de coordination pour le suivi des patient-es en soins palliatifs, en dehors des limitations du TARMED.
- Les assistantes médicales CMA, pourront facturer leurs prestations de suivi des patient-es avec des maladies chroniques.
- Les cabinets médicaux sont donc les moins mal lotis pour voir leurs prestations interprofessionnelles remboursées.

Dr Sébastien Jotterand, Président de la Plateforme Interprofessionnalité, Membre du comité de MF Vaud et Vice-président de mfe

15

Positions Tardoc de médecine de famille

Chapitre CA « Prestations de la médecine de famille », il existe pour la première fois un nouveau chapitre dédié aux MF.

Le médecin de famille « **est un spécialiste en médecine interne générale** »

- CA.00 Médecine de famille: prestations de base
- CA.05 Médecine de famille: prestations télé médicales
- CA.10 Médecine de famille: prestations en l'absence du patient
- CA.15 Médecine de famille: soins palliatifs

16

Médecine de famille: prestations de base



SGAIM

CA.00.010 Consultation du médecin de famille, 5 premières min

CA.00.020 Consultation médecin de famille, pour chaque minute supplémentaire

- **Anamnèse, examen** clinique, **accueil** et **départ** du patient,
- **Entretiens** et examens **cliniques**
- **Accompagnement** et **transfert** du patient au personnel auxiliaire
- **Ponctions, injections** par le médecin
- **Lecture** ou **écriture**, effectuées immédiatement avant et/ou après la consultation.
- **Prescriptions, certificats, ordonnances** pendant/directement après une consultation.

Valeur intrinsèque	Médecine interne générale
Points par minute	3.84
Limite maximale	20 minutes par séance

Base = Base MF
 - Prestations médicales de base
 - Prestation de la médecine de famille

17

Médecine de famille: conseils



SGAIM

CA.00.030 Conseil par le médecin de famille, par période de 1 min

Vaut pour les prestations de conseil

(JZ.00.0020 Consultation de nature psychosociale, jusqu'à 60 minutes/séance)

Valeur intrinsèque	Médecine interne générale
Points par minute	3.84
Limite maximale	240 minutes (4 heures) par 6 mois

Tardoc (3.84/min)
 921 points / 6 mois
 240 minutes / 6 mois

Tarmed: 18.61 / 5 min (3.72/min)
 112 points / 3 mois
 30 minutes / 3 mois

Tarmed si complexe
 223 points / 3 mois
 60 minutes / 3 mois

18

Consultation de vaccination



WHO EMRO

AA.00.090 Conseils spécifiques en matière de vaccination

Pour le conseil et la consultation liés à la vaccination selon le plan de vaccination suisse.

Comprend l'examen du statut vaccinal et de l'anamnèse vaccinale, l'évaluation de la contre-indication, l'obtention du consentement éclairé et l'administration de la ou des vaccinations.

L'exonération de la franchise: position tarifaire facturée & les vaccins exempts de franchise.

La position tarifaire peut également être facturée si:

- la vaccination a lieu ultérieurement
- le patient, après conseils, renonce à une vaccination

Valeur intrinsèque	Toutes
Points par minute	3.84
Limite maximale	20 minutes / 3 mois

Vaccins exempts de franchise:
COVID-19

19

Travail de réseau du médecin de famille

CA.10.0010 Travail de réseau du MF en l'absence du patient, besoin accru

Saisie de la situation bio-psycho-sociale et la coordination de toutes les étapes de clarification, de traitement, de prise en charge, avec d'autres médecins, thérapeutes, proches et accompagnateurs

Besoins accrus (*notion de complexité !*)

- En l'absence du patient,
- Doit être justifiable vis-à-vis de l'assureur,
- Ne vaut pas pour l'échange d'informations pour de l'établissement de certificats, rapports et diagnostics médicaux.

Valeur intrinsèque	Médecine interne générale
Points par minute	3.84
Limites maximales	210 minutes (3h30) par an

Réseau MF Tardoc:
- 210 minutes par an

Prestation en l'absence Tarmed:
- 30 minutes / 3 mois (120 min/an)
- 60 minutes / 3 mois si complexe
(240 minutes par an)

20

Médecine de famille: Visites

CA.00.040 Visite du médecin de famille, 5 premières min

CA.00.050 Visite du médecin de famille, pour chaque min supplémentaire

Prise en charge de patients à la maison ou médico-social ou toutes institutions dans lesquelles les patients habitent.

Ne vaut pas pour les visites dans les hôpitaux ou les centres de réhabilitation.

Valeur intrinsèque	Médecine interne générale
Points par minute	3.84
Limite maximale	20 minutes par séance (<i>visite</i>)

CA.00.060 Visite et indemnité forfaitaire

Si même établissement, indemnité une fois par institution

Valeur intrinsèque	Médecine interne générale
Montant	16.58
Temps/points	4 minutes par séance (<i>visite</i>)



Le quotidien du médecin.fr

Tardoc (3.84/min)
93 points / séance
24 min / séance

Tarmed:
30 minutes / séance

Tarmed si complexe
40 minutes / séance

21

Consultation télémédicale simultanée – médecin de famille

CA.05.0010 Consultation télémédicale simultanée, 5 premières min

La communication a lieu via des canaux de communication habituels ou spécialement adaptés (peut englober des conseils et un examen clinique).

Le médecin et le patient sont en contact en temps réel.

Applicable avec des proches d'enfants ou des patients incapables de s'exprimer.

Valeur intrinsèque	Médecine interne générale
Points	19.2 (3.84/min)
Limite	5 minutes par séance

Téléconsultation Tardoc:
- 20 min/séance

Consultation
téléphonique Tarmed
Tarmed:
- 20 min
- 30 min si complexe

CA.05.0020 Consultation télémédicale, pour chaque min suppl.

Points par minute	3.84/min
Limite	15 min par séance

22

Consultation télémédicale différée – médecin de famille

CA.05.0030 Consultation télémédicale différée

Le médecin et le patient ne sont pas en contact en temps réel.

Applicable pour l'échange d'informations individuelles et non pour l'échange automatique de données.

Via des canaux de communication habituels ou spécialement adaptés (peut englober des conseils et des examens cliniques).

Vaut aussi pour la communication par e-mail.

Valeur intrinsèque	Médecine interne générale
Points par 5 minutes	19.2 (3.84/min)
Limites	5 minutes par séance 20 minutes par mois

Télémédicale différée:
- 5 minutes par séance
- 20 minutes mois
- 60 minutes par 3 mois

En l'absence Tarmed:
- 30 minutes par 3 mois
- 60 minutes par 3 mois si complexe

23

Soins palliatifs: consultation du médecin de famille

CA.15.0010 Consultation, 5 premières minutes

- toutes les activités du médecin de famille, anamnèse, examen, entretiens, injections
- consultation du dossier immédiatement avant ou après la consultation
- prescriptions, certificats, ordonnance

Valeur intrinsèque	Médecine interne générale
Points par 5 minutes	19.2 (3.84/min)

CA 15.0020 Consultation, pour chaque minute supplémentaire

Points par min	3.84/min
----------------	----------



24

Chronic Care Management (CCM)

AK.050010/20/30/40 Prestations paramédicales dans le cadre du Chronic Care Management délégué

Le personnel paramédical doit avoir le certificat de Coordinateur/trice en médecine ambulatoire (CMA), ainsi qu'un certificat CCM pour:

Asthme/COPD, diabète, Insuffisance cardiaque, maladies coronariennes, rhumatisme

Doit être lié au médecin déléguant par un contrat de travail, devoir de surveillance.

Comprend la réalisation de tests (contrôle de l'asthme, Epworth), spirométrie, information sur des thérapies (sevrage tabagique, vaccinations, l'exercice physique..), instruction concernant la thérapie par l'oxygène, explications et suivi de la prise des médicaments.

Ne vaut pas pour les prestations avant, pendant ou après la consultation médicale, pour les prestations télémédicales ni en l'absence du patient.



www.symbiofi.com

Valeur intrinsèque	toutes
Points par minute	1.68
Limites maximales	450 minutes (7h30) par an

Maladie et pas condition chronique
Pas en consultation conjointe
Pas de coordination
En présence du patient

26

Dérangement dans la pratique privée (1)



Les indemnités de dérangement et les suppléments pour urgence sont applicables **de la même façon** aux médecins ou aux institutions dispensant des soins ambulatoires. Cela ne vaut pas pour les hôpitaux

Le traitement de **patients non annoncés** n'est pas considéré comme une urgence et ne justifie donc pas toujours la facturation.

Des heures fixes ont été consignées pour toutes les positions et l'interprétation des heures de consultation régulières n'est plus nécessaire.

AA.300010 Indemnité pour **consultation pressante A**, lu-ve 7-19, sa 7-12

médicalement ou jugée nécessaire par le patient, le médecin s'occupe du patient **dans les 2 heures** après en avoir eu connaissance.

Valeur intrinsèque	Toutes
Points	24.87
Limite maximale	2 fois par jour, par médecin ou institution

AA.30.0020 Indemnité pour **consultation pressante B**, lu-ve 19-22 sa 12-19, di 7-19

Points	37.31
Limite maximale	1 par séance

CAVE: Tribunal fédéral
Danger pour les services
de garde organisés

27



Dérangement dans la pratique privée (2)

AA.300030 Indemnité de dérangement pour urgence C, lu-ve 7-19, sa 7-12

Vaut pour la consultation qui a dû être effectuée **immédiatement**.

Une atteinte des fonctions vitales suspectées ou objectivées, pour une maladie aiguë, un traumatisme, une intoxication et pouvant avoir des conséquences graves.

Un contact direct médecin-patient est requis. Exception: déplacement inutile jusqu'au lieu de l'accident ou de l'évènement.

Valeur intrinsèque	Toutes
Points	41.45
Limite maximale	1 fois par séance

AA.300040 Indemnité de dérangement pour urgence D, lu-ve 19-22, sa 12-19, di 7-19

Valeur intrinsèque	Toutes
Points	91.19
Limite maximale	1 fois par séance

Les médecins qui touchent un salaire de l'hôpital n'ont pas le droit de facturer cette position.

28



Dérangement dans la pratique privée (3)

AA.30.0060 Indemnité de dérangement pour urgence E, lu-ve 22-7, sa et di 19-7

Vaut pour la consultation qui a dû être effectuée **immédiatement**.

Un contact direct médecin-patient est requis. Exception: déplacement inutile jusqu'au lieu de l'accident ou de l'évènement.

Valeur intrinsèque	Toutes
Points	149.92
Limite maximale	1 fois par séance

AA.300070 (+) 50% Supplément pour urgence E

Valeur intrinsèque	Toutes
Points	+ 50%
Limite maximale	1 fois par séance

Les médecins qui touchent un salaire de l'hôpital n'ont pas le droit de facturer ces positions.

29

Questions & commentaires

nicolas.perone@hug.ch

Service de Médecine de Premier Recours (SMPR)